

Raisinets, cassis, groseilles à maquereau, casseilles (josta) 2018

Variétés recommandées pour l'agriculture biologique

Variété (Nom en gras = Variétés principales pour cultures profess.)	Caractéristiques agronomiques				Caractéristiques des fruits			Remarques
	Résistances	Sensibilités	Rendement	Vigueur	Goût	Longueur grappes	Couleur	
Raisinets								
<i>Très précoces</i>								
Jonkheer van Tets ¹⁾	Anthraxose des groseilliers	Coulure, puceron jaune du groseillier	●●●	●●●●●	●●●	●●●●	rouge moyen	Longueur idéale des pousses en production 10–20 cm.
<i>Précoces</i>								
Versailles Blanc ¹⁾			●●●●	●●●	●●●●●	●●	blanc	
Rolan ¹⁾	Anthraxose des groseilliers		●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●	rouge clair	Specialité
Rotet ¹⁾	Coulure, puceron jaune du groseillier		●●●●●	●●●●	●●●●	●●●●		
<i>Mi-précoces</i>								
Rovada ¹⁾	Coulure, pluie		●●●●	●●●	●●●●	●●●●●	rouge foncé	
<i>Tardives</i>								
Roodneus ¹⁾			●●●●●	●●●●	●●●●	●●●●●	rouge foncé	
Cassis								
Ceres ¹⁾	Oïdium, phytopte du groseillier	Anthraxose des groseilliers	●●●●	●●●	●●	●●●●	noire	Précoce, port étalé, pour compléter Neva.
Bona ¹⁾	Oïdium	Éclatement des fruits	●●●●●	●●	●●●●●	●●●●	noire	Délicatesse, cueillette manuelle difficile.
Neva	Oïdium, phytopte du groseillier		●●●●	●●●●	●●●●	●●●●●	noire	Grand rendement à la cueillette.
Titania ¹⁾	Oïdium, rouille vésiculeuse, phytopte du groseillier		●●●●	●●●●●	●●●●	●●●●	noire	Convient surtout pour la transformation (composants).
Groseilles à maquereau								
Redeva (S) ¹⁾	Oïdium		●●●●●	●●●	●●●●●	●●●●	rouge foncé	Presque sans épines, fruits glabres.
Invicta ¹⁾	Oïdium		●●●●●	●●●	●●●●●	●●●●	vert	

Variété (Nom en gras = Variétés principales pour cultures profess.)	Caractéristiques agronomiques				Caractéristiques des fruits			Remarques
	Résistances	Sensibilités	Rendement	Vigueur	Goût	Longueur grappes	Couleur	
Casseilles (josta)								
Jogranda	Rouille, Oïdium, Phytopté du groseillier		●●●	●●●	●●●●	●●●●	noir-rouge	
Josta ¹⁾	Rouille, Oïdium, Phytopté du groseillier		●●●●	●●●●●	●●●	●●●	noir	Pas facile à cueillir.
Jostine	Rouille, Oïdium, Phytopté du groseillier		●●●	●●●●●	●●●	●●●	violet-noir	

Évaluation ● très bas, très mauvais, très faible; ●● bas, mauvais, faible; ●●● moyen; ●●●● élevé, bon, fort; ●●●●● très élevé, très bon, très fort

Remarques (vp) Variété protégée (état au 31.05.2017; voir <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzliche-produktion/sortenschutz/register.html>)

¹⁾ Plants bio actuellement disponibles en suisse

- **Gras** = Variétés principale

Réglementation pour les plantations de petits fruits bio (Base: Cahier des charges de Bio Suisse (CDC), état au 1.1.2017)

CDC Partie II, chap. 2.2.4:

Conditions pour l'utilisation de matériel de multiplication végétative non certifié Bio Suisse et non biologique.

CDC Partie II, art. 2.2.4.1:

Fruits, vigne et petits fruits: Le matériel de multiplication végétative pour les fruits, la vigne et les petits fruits doit en principe provenir de production Bourgeon suisse. Le Service des semences bio peut, sur la base de non disponibilité sur [organicXseeds](http://www.organicXseeds.ch), octroyer des autorisations exceptionnelles pour l'achat de matériel de multiplication d'autres provenances. (Bourgeon étranger, OBio CH, OBio UE ou non bio).

CDC Partie II, art. 2.2.9.2:

Les produits issus de matériel de multiplication végétative non biologique ne peuvent en principe pas être commercialisés avec le Bourgeon ou la commercialisation est liée à des conditions (p. ex. analyses de résidus, voir <http://www.bioactualites.ch/cultures/arboriculture-bio/varietes-plants/statut-materiel-de-multiplication.html>)

Si une multiplication intermédiaire du matériel de multiplication est effectuée, les produits peuvent être commercialisés avec le Bourgeon sans analyse de résidus. Pour les produits destinés à la vente issus de matériel de multiplication pluriannuel, cette restriction est valable pour les deux premières périodes de croissance après la plantation et pour les produits de vente issus de matériel de multiplication annuel pour l'année de plantation. La CLA tient à jour un tableau publié en ligne sur bioactualites.ch dans lequel le statut de commercialisation des différents niveaux de multiplication est indiqué de manière transparente. Une demande d'autorisation exceptionnelle pour la commercialisation avec le Bourgeon de produits d'espèces annuelles et pluriannuelles avant la fin du délai de reconversion peut être déposée par écrit auprès de l'organisme de contrôle si l'absence de résidus est prouvée par une analyse de résidus faite sur le produit vendu ou le matériel de multiplication. Il faut utiliser le Bourgeon de reconversion pour la commercialisation de matériel de multiplication de reconversion.

Le Service des semences bio peut en accord avec la CLA définir d'autres conditions que celles mentionnées ci-dessus, ordonner des conditions de commercialisation ou exempter certaines espèces de certaines conditions.

CDC Partie II, chap. 2.2.10:

Les demandes d'autorisations exceptionnelles et les demandes communes doivent être déposées par internet via www.organicXseeds.ch. Les demandes d'autorisations exceptionnelles sont payantes et des taxes d'incitation peuvent être prélevées. La CLA fixe chaque année les taxes dans sa Liste des critères d'octroi des autorisations exceptionnelles. Des contrôles de résidus à charge du demandeur peuvent être ordonnés en cas d'octroi d'autorisations exceptionnelles pour du matériel de multiplication non biologique.

Prière de prendre en compte la fiche technique «Règles pour l'achat des plants pour les cultures bio de fruits et de baies», qui se trouve dans la boutique en ligne du FiBL: <https://shop.fibl.org/chfr/1613-reglementation-plants-arbres.html>

Fournisseurs de plants multipliés en bio en Suisse

<http://www.bioactualites.ch/nc/adresses/111/56/12/1.html>

Nom	Adresse	Téléphone	Courriel, Internet	Variétés, Remarques
Glauser's Biobaumschule	Limpachmatt 22 3166 Novlen BE	031 728 07 07	glauser@biobaumschule.ch www.biobaumschule.ch	Raisinet: Jonkheer van Tets, Versailles Blanc, Rolan, Rotet, Rovada, Roodneus. Cassis: Ceres, Titania. Groseilles à maquereau: Redeva, Invicta. Casseilles: Josta
Reller Beat und Sarah	Schossenrietstrasse 20 9442 Berneck SG	071 744 43 09	beat.reller@bluewin.ch www.bio-erdbeeren.ch	Seulement pour les jardiniers amateurs. Raisinet: Jonkheer van Tets, Rovada, Versailles Blanc. Cassis: Titania, Bona. Casseilles: Josta
Andermatt Biogarten AG	Stahlermatte 6 6146 Grossdietwil LU	062 917 50 00	info@biogarten.ch www.biogarten.ch	Seulement pour les jardiniers amateurs. Raisinet: Rolan, Versailles Blanc.

Fournisseurs de plants à l'étranger avec un assortiment bio correspondant au règlement bio de l'UE

- Aloys Pöhler, Bioland Baumschule, Flachsmoor 1, D-49685 Höltinghausen, Tel. +49 (0)4473-1335, Fax +49 (0)4473-6435, info@bioland-baum-schule.de, www.bioland-baumschule.de: Autumn Bliss et autres.
- Pflanzlust, Bioland-Baumschule, Niederelsungerstr. 23, 34466 Nothfelden, Tel.: +49 (0)5692 – 8635, www.biobaumversand.de

Fournisseurs de plants conventionnels en Suisse

- Häberli Fruchtpflanzen AG, Stocken, CH-9315 Neukirch-Egnach, Tel. 071 474 70 70, Fax 071 474 70 80, info@haeberli-beeren.ch, www.haeberli-beeren.ch

Impressum		
<i>Éditeurs:</i> Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL Ackerstrasse 113, 5070 Frick, Schweiz Tel. 062 865 72 72, Fax 062 865 72 73 info.suisse@fibl.org , www.fibl.org Bio Suisse Peter Merian-Strasse 34, 4052 Bâle bio@bio-suisse.ch , www.bio-suisse.ch	<i>Auteurs:</i> Andreas Häseli, Michael Friedli, Patrick Stefani (tous FiBL) <i>Rédaction:</i> Res Schmutz (FiBL)	<i>Traduction:</i> Manuel Perret <i>Prix:</i> Téléchargement: gratuit de https://shop.fibl.org Version imprimée: Fr. 3.00 (achat: FiBL, Frick)